

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1242 Rect.

présenté par

M. Giraud, M. Charasse, Mme Robin-Rodrigo, Mme Girardin, Mme Berthelot, Mme Jeanny Marc,
M. Giacobbi, M. Likuvalu, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Taubira

ARTICLE 27

Dans la première phrase de l'alinéa 68 de cet article, après le mot :

« maire »

insérer les mots :

« , au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chacun à conscience que le plus souvent, le territoire concerné par l'installation d'une grande surface dépasse de beaucoup celui de la commune d'implantation pour influencer sur l'intercommunalité compétente.